

Mesot Roland, Kolly Gabriel

Suppression d'activités scolaires liées à la fête des mères au profit d'une « fête des parents »

Cosignataires: 0 Réception au SGC: 08.05.24 Transmission au CE: 08.05.24

Dépôt

Il y a quelques jours, la Directrice du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du Canton de Genève devait intervenir après qu'une école a eu l'idée saugrenue de supprimer la fête des mères au profit de « la fête des gens qu'on aime ».

La fête des mères est depuis très longtemps une activité scolaire lors de laquelle les enfants se réjouissent de préparer un petit cadeau pour leur maman. Elle est suivie de la fête des pères.

Nous avons appris avec stupéfaction que, dans le Canton de Fribourg aussi, des établissements scolaires souhaiteraient supprimer les activités liées à la fête des mères et des pères, ceci pour « *créer la fête des parents* ». En effet, un message dans ce sens aurait été adressé aux parents d'enfants scolarisés dans des cercles scolaires du canton.

Cette volonté de vouloir supprimer les figures maternelle et paternelle dans le cadre scolaire nous interpelle et nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat est-il informé de la volonté au sein d'écoles fribourgeoises de supprimer la fête des mères et la fête des pères afin de « *créer une fête des parents* » ?
- 2) Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
- 3) Ce changement a-t-il pour but d'inclure des nouveaux types de parentalité ?
- 4) Ces décisions d'écoles fribourgeoises font-elles suite à une exigence ou une incitation de la Direction ou du Service de l'enseignement obligatoire du Canton de Fribourg ?
- 5) Sur la totalité des établissements scolaires du canton, combien ont supprimé les activités traditionnelles liées à la fête des mères puis à la fête des pères au profit d'une nouvelle « *fête des parents* » ou de tout autre terme générique ?